

Palestine : crime de guerre israélien dans la vallée du Jourdain

La pandémie occupe tous les esprits et le monde regarde vers les États-Unis. Netanyahu, lui, garde sa ligne de conduite : annexer toujours plus de terre en Cisjordanie par sa politique de fait accompli. Le 3 novembre, c'est à la destruction du village bédouin de Humsa al-Fuqa dans la vallée du Jourdain que s'est livrée l'armée d'occupation israélienne. Ce sont les habitats précaires de 74 personnes dont 41 enfants qui ont été détruits. Rien n'a été laissé debout, ni les réserves d'eau, ni les toilettes, ni les structures destinés à l'élevage. Au milieu des débris : des lits de bébé, de la nourriture pour animaux et les membres de cette communauté bédouine tentant, sous la pluie, de récupérer quelques modestes effets.

Depuis le début de l'année 2020, Israël a détruit plus de 670 structures palestiniennes et privé de toit 869 Palestiniens. Un rythme qui dépasse le triste record de 2016. La destruction de propriétés dans des territoires occupés est une violation du droit international humanitaire tout comme le déplacement forcé de populations est un crime de guerre. Ce n'est pas ce qui arrête Israël et c'est bien à ces faits criminels que s'est livré Israël le 3 novembre dans la vallée du Jourdain.

Tous les jours, du nord au sud de la Palestine occupée en passant par Jérusalem-Est, Israël détruit des biens palestiniens et confisque des terres. La divulgation du plan Trump et l'annonce du projet d'annexion par Israël de la vallée du Jourdain et des colonies ont été accompagnées d'une accélération de ces faits. La pandémie n'a pas arrêté Israël, bien au contraire, l'absence d'observateurs internationaux lui a laissé le champ libre. Ce qui s'est passé le 3 novembre est particulièrement grave : c'est la plus importante destruction d'habitations depuis 10 ans dans la vallée du Jourdain.

Israël a transformé la vallée du Jourdain en zone militaire où les Palestiniens – et particulièrement les populations bédouines – sont privés des droits élémentaires : droit à l'éducation, à la santé, à se déplacer, à pratiquer son mode de vie. Une zone de non droit, où les colons israéliens s'emparent en toute impunité des biens palestiniens : trois colonies sauvages ont été implantées récemment dans ce secteur.

Et en ce qui concerne les populations bédouines palestiniennes, elles sont ciblées par Israël où qu'elles se trouvent : à l'Est de Jérusalem, au Sud d'Hébron, dans la vallée

du Jourdain et également dans le Naqab/Neguev en Israël. Leurs habitats sont partout détruits ou menacés de destruction. Les écoles pour leurs enfants sont partout détruites ou menacées de destruction, ils sont privés de ressources. Ce qui s'est passé le 3 novembre à Humsa al-Fuqa est emblématique de la politique de nettoyage ethnique pratiquée par Israël depuis plus de 70 ans envers les Palestiniens.

Tout en laissant croire, aux « naïfs » qui veulent bien se laisser abuser, qu'il a suspendu ses projets, c'est bien sa politique d'annexion que poursuit Netanyahou. Récupérer toujours plus de terre avec le moins de Palestiniens possible, telle est sa ligne de conduite. Pour y parvenir, une méthode, rendre la vie des Palestiniens impossible pour les forcer à partir.

L'Union européenne a qualifié de regrettables ces démolitions et a demandé à Israël d'y mettre fin. Peut-on imaginer un instant que ces propos, dont le ton est totalement décalé par rapport à la réalité du terrain, vont impressionner un premier ministre israélien qui ne connaît que la force ? Seules des sanctions pourront arrêter Netanyahou. L'Union européenne doit suspendre son accord d'association avec Israël et mettre fin à toute coopération militaire et sécuritaire tant que cet État ne respectera pas le droit international et le droit humanitaire. L'AFPS demande à la France de peser de tout son poids dans ce sens.

*Le Bureau national de l'AFPS
6 novembre 2020*